

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°16/2023

Séance du 27 juin 2023 à 19H00

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil Vingt-trois, le 27 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Date convocation :
20 juin 2023

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date de la séance :
27 juin 2023

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : Mme DUTARTRE

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 20
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 23**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : M. BRUNET (Suppléant de Mme DUPRE), M. CHAPOTELLE (Suppléant de M. SALVAGGIO), M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, M. DIREZ (Suppléant de M. LE RUDULIER) M. KOLOPP, Mme PETITOT, M. POTTIER, M. PUCINELLI (Suppléant de Mme TORTRAT), M. ROPTIN (Suppléant de M. AUVRELE), M. SITHISAK, M. VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION**

Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, M. CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. PITARI (Suppléant de Mme GALLET), M. GARROUSTE, M. POUPART,

EXCUSES

M. AUVRELE, Mme BONNOT, Mme, BOUARABA, Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L., Mme CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme DUPRE, M. GAILLARD, Mme GALLET, Mme GBIORCZYK, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. JOUDRAIN, M. LE RUDULIER, M. MARSAUD, M. MASSON, M. SALVAGGIO, M. SIMON, M. TAUPIN-GARDIN, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur GAILLARD à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur MARSAUD à Monsieur POUPART

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'ANIMATION DE LA PAGE FACEBOOK DU SIEMU COMME RELAIS D'INFORMATION SUR LA MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DE SON RESSORT TERRITORIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée lui confiant notamment la mise en place d'actions relevant du management de la mobilité et à l'incitation aux changements de comportement de déplacement,

Vu la délibération n°21/2020 attribuant au Président la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des offres recueillies lors de la phase de consultation des entreprises lancée le 28 mars 2023 et close le 24 avril 2023,

Entendu l'exposé du Président sur le choix du prestataire pour la mise en œuvre et l'animation de la page Facebook du SIEMU comme relais d'information sur la mobilité à l'échelle de son ressort territorial,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise REACTIVE,

PRECISE que ce marché est conclu pour une période initiale de 2 ans renouvelable 2 fois par tranche de 12 mois,

INDIQUE que le coût forfaitaire du marché est évalué à ce jour à 48 430 € HT sur les 2 ans du marché, coût auquel pourra s'ajouter, si nécessaire, des prestations déclenchées par bon de commande,

AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que tout document y afférent,

AUTORISE le Président à notifier les bons de commandes et à prendre les décisions relatives à la bonne exécution du marché,

DIT que les crédits sont prévus au budget du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée,

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com